

LE SYNDICAT DES BETTERAIVIERS FRANÇAIS



BETTERAVE SUCRIÈRE FRANÇAISE :

Une filière en danger !



Filière betterave-sucre-alcool : un pilier de notre économie et de notre souveraineté

La filière betteravière française constitue un secteur stratégique à la fois agricole, industriel, alimentaire et énergétique, au cœur des enjeux de notre souveraineté nationale et européenne.



La production française représente 32 % de la production européenne de betteraves.

Les débouchés sont diversifiés :

- 80 % des betteraves sont transformées en sucre
- 20 % en alcool, dont la moitié est destinée à la production de carburant (bioéthanol), le reste alimentant une large palette d'usages pharmaceutiques, cosmétiques (parfumerie), industriels, chimiques ou d'alcool traditionnel (spiritueux).

LE SAVIEZ-VOUS ?

La France est :

1^{er} producteur européen de sucre

9^{ème} producteur mondial de sucre

LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE 2025/2026

| | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|---|
| 23 000 planteurs | 397 400 hectares de betteraves | 36,3 MILLIONS de tonnes de betteraves |
| 4,6 MILLIONS de tonnes de sucre | 8 MILLIONS d'hectolitres d'alcool | 1,1 MILLIARD d'euros d'excédent commercial |
| 19 usines | 3 groupes sucriers | 70 000 emplois directs, indirects et induits |

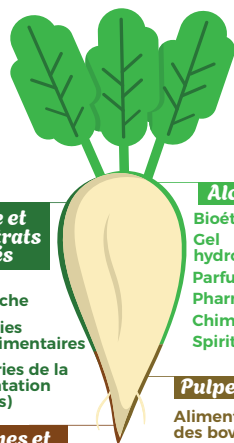
#SOVERAINETÉ

Elle doit aussi se raisonner à l'échelle européenne !

- La France produit 180 % de ses besoins en sucre. Elle contribue ainsi à la quasi autosuffisance de l'Union européenne, en fournissant des pays voisins comme l'Espagne et l'Italie (près de 2 millions de tonnes exportées pour combler leurs déficits)
- Alors que la France importe une part croissante de son alimentation, la filière betterave sucre est exportatrice nette et contribue à rééquilibrer notre balance commerciale.

La filière repose sur un maillage territorial dense, structuré autour de sucreries et distilleries, générant des emplois directs, indirects et induits. Elle alimente également de nombreux secteurs : production de biocarburants (E85), alimentation animale (pulpes), industrie de la fermentation, ou encore production d'alcool sanitaire. Lors de la crise du COVID-19, cette capacité industrielle a permis d'assurer la production de gels hydroalcooliques sans dépendance extérieure ni rupture d'approvisionnement.

LA BETTERAVE SUCRIÈRE 100% utile



Sucre et substrats sucrés

Sucre de bouche
Industries agro-alimentaires
Industries de la fermentation (levures)

Écumes et vinasses

Fertilisants

Alcool

Bioéthanol
Gel hydroalcoolique
Parfum
Pharmacie
Chimie
Spiritueux

Pulpes

Alimentation des bovins
Méthanisation

Cette filière est donc au cœur de la souveraineté alimentaire et énergétique de la France et de l'UE.

#UNE FILIÈRE FRAGILISÉE

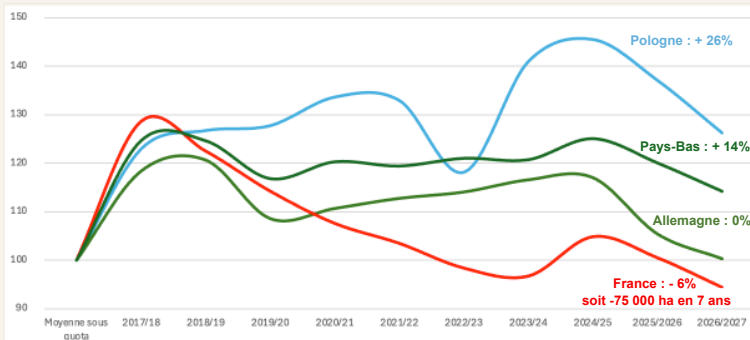
Depuis la fin des quotas sucriers en 2017, la France perd du terrain au profit de ses concurrents qui ont tous augmenté leurs surfaces tandis que la sole française peine à maintenir son niveau. **Dans ce contexte de libéralisation du marché, les facteurs de compétitivité (rendements, coûts et efficacité de la protection phytosanitaire) sont redevenus déterminants.**

#LE DÉCROCHAGE FRANÇAIS

Depuis 2019, le rendement national olympique est en baisse, il est devenu inférieur à 80 tonnes/ha, du jamais vu depuis 2007 ! Cette évolution a plusieurs conséquences :

- **Baisse des revenus agricoles et des surfaces cultivées**
- **Sous-utilisation des outils industriels**
- **Casse industrielle : fermetures de 6 sucreries en seulement 7 ans.**

EVOLUTION DES SURFACES DE BETTERAVES DES 4 PREMIERS PAYS EUROPÉENS DEPUIS LA FIN DES QUOTAS (Données 2026)



Source : CGB d'après Commission européenne, base 100 sur la dernière moyenne quinquennale sous quota.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les coûts de production ont explosé (intrants, énergie, mécanisation, etc.), passant d'une moyenne de 2300 €/ha (2013-2015) à 2900 €/ha (2023-2025), soit +25% en 10 ans.

PAROLE DE BETTERAVIER



«Moins de surfaces de betteraves, c'est moins d'usines et moins d'emplois dans nos territoires. C'est aussi moins de souveraineté alimentaire et énergétique. Est-ce vraiment ce que l'on veut ?»

Cyrille Milard,
Betteravier en Ile-de-France

Jaunisse : un fléau et une menace pour la filière

La jaunisse de la betterave constitue aujourd'hui l'une des principales menaces agronomiques pour la filière.

Il s'agit d'une maladie complexe, liée à **quatre virus distincts, transmis par différents pucerons** (notamment pucerons verts et noirs). Une fois infectée, la betterave présente des symptômes caractéristiques (jaunissement des feuilles), accompagnés d'un dysfonctionnement de la photosynthèse. Elle doit alors mobiliser ses réserves pour produire de nouvelles feuilles, ce qui **entraîne une baisse du taux de sucre et donc du rendement. Les pertes peuvent atteindre 70% à l'échelle d'une parcelle, soit environ 2200 € de chiffre d'affaires par hectare !**



JAUNISSE EN 2020



30% de pertes de production et jusqu'à **70%** dans les régions les plus touchées



280 millions d'euros de pertes pour les betteraviers

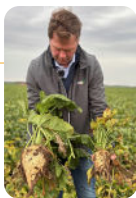
2026

Toujours dans **L'IMPASSE TECHNIQUE** et sans solution contre la jaunisse



BETTERAVE SUCRIÈRE EN DANGER

PAROLE DE BETTERAVIER



«Produire des betteraves aujourd'hui en France est devenu à la fois très contraignant et très risqué.»

Fabien Hamot,
Betteravier dans la Somme

#DES PLANTEURS DÉARMÉS

Historiquement, la protection contre les pucerons reposait sur l'utilisation de deux néonicotinoïdes (imidaclopride et thiaméthoxame) en enrobage de semences (1993-2018), offrant une protection efficace à faible coût. L'interdiction française des néonicotinoïdes en 2018 a conduit à recourir à des solutions alternatives en pulvérisation (Movento, Tepeki).

Ces solutions se sont révélées insuffisantes en cas de forte pression, comme en 2020. À cela s'ajoute l'incertitude croissante sur l'avenir de certaines substances, comme le spirotétramate (Movento), dont l'autorisation européenne a pris fin en novembre 2025.

À la suite de la crise de la jaunisse de 2020, l'utilisation de ces deux molécules a été ré-autorisée en 2021 et 2022. En 2023, la décision de la Cour de justice de l'UE de mettre fin à ces dérogations aboutit à placer de nouveau la filière française dans **une impasse technique en cas de forte infestation.**

#UNE IMPASSE NON LEVÉE PAR LA RECHERCHE À CE JOUR



Un important effort de recherche a été engagé depuis 2020 dans le cadre du **PNRI (24 M€)**. Malgré des pistes prometteuses, aucune solution alternative opérationnelle n'a été identifiée à ce jour.

Le rapport de l'INRAE (octobre 2025) souligne clairement que **les alternatives disponibles n'atteignent pas le niveau d'efficacité des solutions existantes ou passées**. En d'autres termes, pour les planteurs français, le risque jaunisse n'est pas maîtrisable.

Un des apports majeurs de ce plan de recherche est une meilleure connaissance du cycle d'infestation de la betterave, par le puceron vecteur de la jaunisse. L'identification des réservoirs viraux a donc permis d'accentuer les actions de prophylaxie, par un relais massif et efficace des actions préventives à réaliser auprès des planteurs.

Pour autant, la prophylaxie seule ne peut pas permettre de maîtriser les situations de forte infestation, **puisque 1% seulement de pucerons virulifères arrivent sur une parcelle suffit à induire une situation sanitaire à risque**, comme le rappelle le rapport de l'INRAE d'octobre 2025.

Dans ce contexte, la maîtrise de la jaunisse dépend aujourd'hui largement des conditions climatiques et non de l'action des planteurs. Si les années récentes ont été favorables (hivers froids, printemps secs), limitant les infestations, cette situation reste hautement incertaine, **comme en témoigne la campagne 2026 en cours**. L'arrivée des pucerons a été très précoce et massive, attaquant les betteraves au stade le plus vulnérable.

Rapport
INRAE

Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et
l'environnement

Octobre 2025



"Pour certaines filières, il n'existe aujourd'hui aucune alternative opérationnelle permettant un contrôle complet en cas de très forte infestation."

Consultez le rapport INRAE
en scannant le QR Code



À court et moyen termes, cette instabilité constitue un facteur de risque majeur pour les surfaces, les revenus et la pérennité des outils industriels.

PAROLE DE BETTERAVIER

«Les betteraviers français ont besoin de moyens de production durables pour continuer à produire avec moins de risques.»



Alexandre Pelé,
Betteravier en Centre-Val de Loire

En finir avec la distorsion de concurrence : une situation absurde !

#UNE EUROPE À DEUX VITESSES

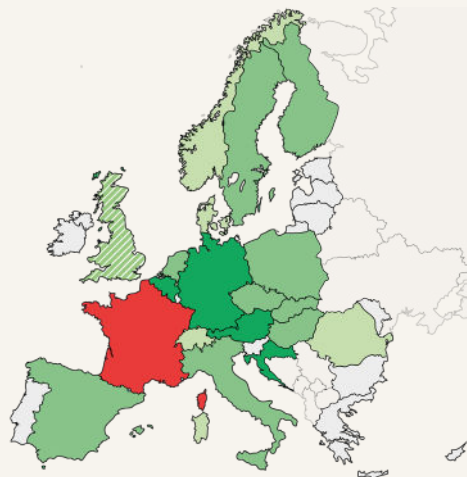
Des solutions existent et sont déjà utilisées par tous nos voisins européens !

Deux substances actives complémentaires, **l'acétamipride et la flupyradifurone, sont autorisées** au niveau européen et assurent une protection efficace et complémentaire contre les pucerons et la jaunisse. Depuis 2023, elles sont **utilisées par l'ensemble des pays producteurs concurrents**.

L'acétamipride est utilisée en traitement foliaire et la flupyradifurone est utilisée à la fois en traitement de semences et en traitement foliaire.

En 2025, **16 des 17 pays producteurs de betteraves de l'Union européenne** y ont eu recours. En 2026, la généralisation de l'usage de semences enrobées de flupyradifurone s'est confirmée dans ces pays.

UTILISATION D'ACÉTAMIPRIDE ET DE FLUPYRADIFURONE SUR BETTERAVE SUCRIÈRE EN EUROPE EN 2026



- Flupyradifurone en traitement de semences (FTS)
- FTS + Acétamipride ou Flupyradifurone en asperion
- FTS + Flupyradifurone en asperion + Acétamipride
- Acétamipride + Flupyradifurone en asperion (Royaume-Uni)

#QUE DIT LA SCIENCE ?

Ces substances ont fait l'objet d'évaluations approfondies par les autorités sanitaires européennes et nationales, notamment l'EFSA et l'ANSES, qui ont conclu à des niveaux de risque jugés acceptables dans les conditions d'usage autorisées, y compris vis-à-vis des pollinisateurs.

Que dit la science ? Sur l'acétamipride et la flupyradifurone

✓ **Autorisé par l'EFSA**

Autorité européenne de sécurité des aliments

✓ **Autorisé par l'ANSES**

Agence nationale française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Pourtant

✗ **INTERDIT EN FRANCE**

✓ **AUTORISÉ CHEZ NOS VOISINS**



Certains États, comme la Belgique, ont même récemment accordé des autorisations complètes pour ces substances, en traitement foliaire et en enrobage de semences, sur la base des connaissances scientifiques les plus récentes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'acétamipride a été utilisée en France entre 2005 et 2019 en arboriculture, sans signalement d'incident significatif, y compris en matière de santé des abeilles.

En tant que dernier représentant de la famille des néonicotinoïdes, le profil toxicologique de l'acétamipride est particulièrement étudié, y compris sur la base d'études fournies par la France depuis 2016. Pour autant, **l'agence de santé européenne a toujours conclu au maintien de l'autorisation de cette matière active**, du fait d'un risque conforme aux standards européens en la matière.

#LA LOI DOIT PRENDRE EN COMPTE LA RÉALITÉ DU TERRAIN ET LA SCIENCE

La situation française prive les producteurs nationaux de produits de protection pourtant autorisés ailleurs dans l'Union européenne, tout en les exposant à une concurrence directe sur un marché unique.

Dans le même temps, les partisans français de l'interdiction de ces matières actives appellent à leur interdiction européenne pour mettre fin à cette distorsion de concurrence. Mais comment convaincre les 26 pays européens autorisant ces matières actives sur de nombreuses productions agricoles, quand ils ne font que se référer aux recommandations de l'agence de santé européenne, à laquelle tous les Etats membres ont dévolu leurs compétences en matière d'analyse des substances actives phytosanitaires ?

Il est nécessaire de changer la loi, pour redonner aux betteraviers français les mêmes moyens de lutte que leurs voisins européens.

PAROLE D'EXPERT

«L'acétamipride ne présente pas de danger pour la santé humaine, les animaux ou l'environnement.»

Eva Hrnčirová
Porte-parole de la
Commission européenne



Consultez l'interview complète en scannant le QR Code





La betterave sucrière, une culture essentielle pour la souveraineté alimentaire et énergétique de la France.



«Nous demandons aux responsables politiques de ne pas abandonner cette belle filière et de changer la loi afin de redonner aux agriculteurs français les mêmes moyens de protection des cultures que ceux à disposition de nos concurrents européens pour continuer à nourrir les français et à produire l'énergie de demain.»

*Franck Sander,
Président de la CGB*

#NOS DEMANDES

- ✓ **Harmoniser les moyens de protection des betteraves au niveau européen, dans le respect du cadre réglementaire existant**
- ✓ **Poursuivre le soutien à la recherche**
- ✓ **Renforcer la gestion des marchés (filet de sécurité prix, contrôle des importations)**



LE SYNDICAT DES BETTERAVERS FRANÇAIS

